

Ministère de la Culture et de la Communication

La Directrice du Cabinet

Mesdames, Messieurs,
Les représentants des organisations
syndicales représentatives
à l'Institut national de recherches
archéologiques préventives
7, rue de Madrid
75008 PARIS

Paris, le **22 NOV. 2013**

Nos réf. : CC/935/LTA

Mesdames, Messieurs,

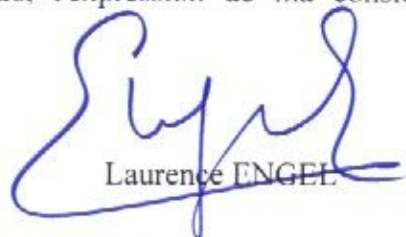
À l'occasion du mouvement social dans le secteur de l'archéologie préventive, ce 19 novembre 2013, j'ai reçu une délégation des organisations signataires du préavis de grève.

À la suite de cet échange, je souhaite vous confirmer que j'ai demandé à la direction générale des patrimoines, de poursuivre et approfondir le dialogue avec les organisations syndicales sur les évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'intervenir dans le champ de l'archéologie préventive dans le cadre d'une démarche que je souhaite ouverte et partagée.

Ces discussions devront permettre, en s'appuyant bien sûr sur les conclusions du livre blanc remis à Madame Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, mais aussi sur les documents d'analyse élaborés par certains partenaires sociaux et sur des données chiffrées, d'objectiver les avantages et les inconvénients des différentes options d'évolution.

Compte tenu de la volonté exprimée par la ministre d'inscrire ces dispositions dans le projet de loi patrimoine et du calendrier arrêté pour la finalisation de ce dernier, ce temps d'échange devra être parfaitement maîtrisé dans le temps. En effet, la ministre annoncera à la mi-janvier 2014 les orientations qu'elle retient s'agissant de ce secteur auquel, vous le savez, elle attache une grande importance.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Laurence ENGEL